



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/51/>



SE-UNSA Marne 7 avril 2011

Spécial aide administrative EVS

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint) ou le transférer

Le rétablissement de l'aide administrative est en cours grâce à l'action menée par le SE-Unsa
Plus de 2000 EVS aide administrative en plus à la rentrée 2011



Lire l'article du 5 avril

> <http://www.se-uns.org/spip.php?article3196>

Le ministère de l'Education nationale va recruter plus de 2000 EVS supplémentaires pour l'aide administrative, compte tenu d'un financement complémentaire (annonce présidentielle du 10 février) qui s'ajoute aux 20 millions d'euros issus de l'amendement parlementaire voté dans le budget 2011.

Plusieurs informations recueillies tant au plan national que local, nous permettent de vous annoncer que pour la rentrée 2011, les Emplois aidés (EVS sur CUI) seront bien recentrés sur le premier degré pour l'assistance handicap et pour l'assistance administrative des directeurs d'école

Au total ce sont plus de 4800 contrats aidés supplémentaires qui seront mis à disposition des écoles sur ces deux missions. Un premier ajustement va avoir lieu à partir d'avril

Pour notre académie le nombre d'emplois aidés dédiés à l'aide administrative augmenterait environ de 85 possibilités par rapport au 1er janvier 2011.

Ce n'est pas suffisant, mais c'est un premier acquis !

Depuis la rentrée, le SE-Unsa mène avec vous, une action auprès du gouvernement, des parlementaires pour que l'aide administrative enlevée injustement aux directrices et directeurs d'école, pour des raisons budgétaires, soit rétablie. Suite à nos interventions faites à nouveau en février suite aux annonces présidentielles sur les emplois aidés, le ministre a confirmé au SE-Unsa sa volonté de maintenir l'aide administrative conformément au protocole d'accord de 2006 (rappelons le : seul le SE-Unsa a signé ce protocole) : <http://www.se-uns.org/spip.php?article2995> .

Faute de nouvelles concrètes, et fermement décidé à ne rien lâcher, le SE-Unsa a interpellé l'ensemble des parlementaires fin février. Nous avons eu de nombreuses réponses nous informant de questions posées à l'assemblée : <http://www.se-uns.org/spip.php?article3076>

De votre côté vous avez été vous aussi très nombreux à appliquer la consigne du SE-Unsa et donc à réclamer votre aide administrative à votre IA. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est toujours temps. Notre ténacité commence à montrer son efficacité. **Le SE-UNSA Marne continue à agir auprès du Recteur, de l'IA et du Préfet. L'UNSA défend d'ores et déjà les situations de litiges des personnels EVS qui ont eu des ruptures de contrat en dehors des dispositions légales prévues par le Code du travail.** Le SE-UNSA attire l'attention sur le fait qu'il faut bien distinguer les droits individuels des personnes à bénéficier d'un contrat aidé (>leur situation par rapport à pôle emploi ou situation de handicap par ex) et l'implantation d'un support pour un EVS dans l'école. Vous le savez, l'objectif du SE-UNSA reste bien que l'Etat crée à terme des emplois pérennes et qualifiés d'agent administratifs et que les actuels EVS puissent obtenir une VAE (validation des acquis de l'expérience).

Vos contacts au Se-UNSA : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 / Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre : j'adhère > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour.